

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT**

DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS

notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

<p>I. Office qui notifie la décision définitive: OFFICE DES BREVETS DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE 7, Citadeles iela, case postale 824 LV 1010, Riga LETTONIE</p>	<p>Téléphone 371 7027602 Télécopie 371 7027690</p>
<p>II. N° de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:</p>	<p>821 475</p>
<p>III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: LEK farmacevtska družba d.d. Verovškova 57 SI-1526 Ljubljana (Slovénie).</p>	
<p>IV. <input checked="" type="checkbox"/> Décision définitive confirmant le refus de protection</p> <p><input type="checkbox"/> Décision définitive infirmant totalement le refus de protection</p> <p><input type="checkbox"/> Décision définitive infirmant partiellement le refus de protection. La marque est refusée/admise pour les produits et services suivants:</p>	
<p>V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée:</p>	<p>17.08.2005</p>
<p>VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive:</p>	
<p>Dz. Medne</p> 	